

BARÈME DE FRAIS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2022

Frais effectifs au 1er janvier 2022

Les nouveaux tarifs sont indiqués en gras

PILES À USAGE UNIQUE (PRIMAIRE)

Primaires (par unité)	CB	SK	MB	ON	QC	ÎPÉ
AA	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$
AAA	0,03 \$	0,02 \$	0,02 \$	0,03 \$	0,02 \$	0,03 \$
C	0,06 \$	0,06 \$	0,06 \$	0,06 \$	0,06 \$	0,08 \$
D	0,08 \$	0,08 \$	0,08 \$	0,08 \$	0,08 \$	0,10 \$
9V	0,06 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,06 \$	0,04 \$	0,06 \$
Bouton	0,02 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,02 \$	0,01 \$	0,02 \$
Petites piles primaires	0,05 \$	0,05 \$	0,05 \$	0,05 \$	0,05 \$	0,05 \$
Piles primaires moyennes	0,25 \$	0,20 \$	0,20 \$	0,25 \$	0,20 \$	0,25 \$
Grosses piles primaires	0,75 \$	0,70 \$	0,70 \$	0,75 \$	0,70 \$	0,75 \$

PILES ET BATTERIES RECHARGEABLES

Rechargeables (par unité)	CB	SK	MB	ON	QC	ÎPÉ
AA	0,14 \$	0,07 \$	0,07 \$	0,14 \$	0,07 \$	0,09 \$
AAA	0,12 \$	0,06 \$	0,06 \$	0,12 \$	0,06 \$	0,08 \$
C	0,15 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
D	0,20 \$	0,14 \$	0,14 \$	0,20 \$	0,14 \$	0,20 \$
9V	0,15 \$	0,12 \$	0,12 \$	0,15 \$	0,12 \$	0,15 \$
Bouton	0,10 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,10 \$
Petites piles rechargeables	0,10 \$	0,08 \$	0,08 \$	0,10 \$	0,08 \$	0,10 \$
Piles rechargeables moyennes	0,50 \$	0,45 \$	0,45 \$	0,50 \$	0,45 \$	0,50 \$
Grosses piles rechargeables	2,50 \$	1,90 \$	1,90 \$	2,50 \$	1,90 \$	2,00 \$
Source d'alimentation portative	1,25 \$	0,70 \$	0,70 \$	1,25 \$	0,70 \$	0,75 \$
Vélo électrique/ Trotinette électrique remplacement ou batteries supplémentaires*	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$

*Piles au lithium-ion uniquement. Pour les petites piles rechargeables scellées au plomb-acide, se référer au guide des produits (p.11)

BARÈME DE FRAIS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

PRODUITS VENDUS AVEC DES PILES INCLUSES*

Produits mis en marché avec piles comme composants	CB	SK	MB	ON	QC	ÎPÉ
Outils de jardinage **	N/A [^]	1,25 \$	1,25 \$	N/A ^{^^}	1,25 \$	2,00 \$
Outils de construction/rénovation **		1,25 \$	1,25 \$		1,25 \$	2,00 \$
Détecteurs de fumée et de CO		0,10 \$	0,10 \$		0,10 \$	0,10 \$
Lampes de poches et projecteurs portatifs		0,10 \$	0,10 \$		0,10 \$	0,10 \$
Jouets/jeux électroniques		0,10 \$	0,10 \$		0,10 \$	0,10 \$
Vélos électriques ou trottinettes électriques ***		10,00 \$	10,00 \$		10,00 \$	10,00 \$

NOTES:

* Les écofrais s'appliquent aux piles vendues avec chaque produit, indépendamment de la chimie (primaire ou rechargeable) et du nombre de piles incluses.

** Un maximum de 2 écofrais pour les outils de jardin/construction/rénovation vendus en une trousse ou ensemble d'outils.

*** Piles au lithium-ion uniquement. Pour les petites piles rechargeables scellées au plomb-acide, se référer au guide des produits (p.11)

[^] En Colombie-Britannique, si un produit concerné (outils de jardin, outils de construction/rénovation, détecteurs de fumée et de CO, lampes de poche et projecteurs portables, et jouets électroniques) est vendu avec des piles autonomes supplémentaires ou en prime, un écofrais doit être appliqué à la ou aux piles supplémentaires. Veuillez vous référer à la page 4 du guide des produits

^{^^} Les appareils électroniques et les piles vendus avec ou dans un appareil électronique seront couverts par le règlement sur les équipements électriques et électroniques, en vertu de la loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire.

Veillez consulter le Guide de classification des produits pour plus de détails.